



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 22-261 – 25 octobre 2022

Finances locales

Subventions

Quorum : 15

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Présents :

Dominique DELAMARRE – Laurence BIENNE – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Julien DUBOIS – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

Excusés :

Philippe SALAÛN – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Marc JOUMIER – Sandrine THURET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY

Pouvoirs :

Philippe SALAÛN à Jean-Philippe MEHU – Mathieu LUCAS MOUNIER à Julien DUBOIS – Isabelle LEBOURDAIS à Laurence BIENNE – Jean-Marc JOUMIER à Cédric BINET – Sandrine THURET à Nadine JOUAULT – Matthieu CHANEL à Jean LEMOINE – Sylvie LE LAY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Joël SIELLER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Volley Club Guichen – Subvention exceptionnelle

La Commune de Guichen met à disposition des associations sportives et des établissements scolaires du matériel servant aux activités dans les différents équipements sportifs. Le Volley Club Guichen a constaté un souci sur un des poteaux qu'il utilise habituellement sur le complexe Jean-Pierre Loussouarn. Il a pris l'initiative de réaliser lui-même une réparation.

Ce poteau ne peut continuer à être utilisé tel quel, à la fois pour des soucis de conformité du matériel et d'assurance. La Commune lui a demandé de remplacer ce poteau à hauteur de 498,44 € (devis réalisé chez un prestataire de la collectivité).

Le Volley Club Guichen sollicite la Commune pour l'aider à financer ce nouveau poteau et demande pour cela une subvention exceptionnelle de 250 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission Vie associative – Sports – Loisirs, réunie le 30 septembre 2022,

Etant entendu l'exposé de Cédric BINET,

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € au Volley Club Guichen.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à :

- 25 voix POUR
- 1 ABSTENTION : Audrey GROSHENY
- 3 voix CONTRE : Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL

Le Maire,
Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,
Joël SIELLER

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

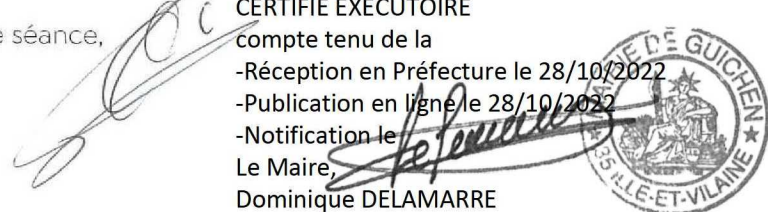
-Réception en Préfecture le 28/10/2022

-Publication en ligne le 28/10/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221025-CNE22_261-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .